

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 12 juin 2023 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance ordinaire les conseiller(ère)s:

Denis Courte      Suzanne Dyotte      Huguette Drouin      Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Bertrand.  
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Le maire suppléant Pierre Bertrand déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-06-126

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

23-06-127

Le maire suppléant Pierre Bertrand fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, responsable de la voirie et des loisirs, informe que suite à quelques plaintes relativement au balayage des rues il faudra revoir la façon de faire pour 2024. Concernant la serre communautaire, bonne nouvelle, les matériaux utilisés pour compléter le jardin extérieur seront assumés par Bouffe Laurentides.

**Suzanne Dyotte**, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur les événements auxquels elle a assisté, soit le souper du 10 mai dernier avec l'organisme Prévoyance envers les aînés, la Journée environnement du 3 juin qui fut un succès et l'assemblée de l'association ALBERO le 11 juin.

**Huguette Drouin**, responsable de la culture, informe qu'il y aura une Expo-Vente le 22 juillet au centre communautaire et que l'organisation se fera avec l'aide de la nouvelle technicienne en loisirs, Madame Marisol Labelle.

Édith Crevier, responsable de l'urbanisme, tient à remercier Novam Marcotte Desjardins et Jérémie Martin pour l'installation de l'enseigne *Lave ton embarcation* dans le secteur du lac Verdure.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

23-06-128

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de mai 2023, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 17 029.40 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

23-06-129

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour mai 2023 et de la liste des paiements émis en avril 2023;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en juin 2023 et à la liste des paiements émis en mai 2023, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 279 761.48 \$ :

- Comptes à payer en mai via Accès D Affaire : 240 734.61 \$;
- Compte à payer en mai via chèque N° 309 à 312 : 3 642.11 \$;
- Dépenses incompressibles, paiements émis en mai : 20 084.67 \$;
- Paies émises en mai : 15 300.09 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2023

23-06-130

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour mai 2023;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2023;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.4 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

23-06-131

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité:

- De procéder à l'inscription de :
  - Monsieur Steven Larose, maire;
  - Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier;
  - Madame Édith Crevier, conseillère et
  - Madame Huguette Drouin, conseillère

au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec;

- D'autoriser les frais de déplacement et d'hébergement afférents, ainsi que le paiement desdits frais et des frais d'inscription.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.5 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2023**

23-06-132

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.6 DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

23-06-133

Le maire suppléant fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 et ce tel que prescrit à l'article 176.2.2 du code municipal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le rapport soit diffusé sur le territoire de la municipalité via le bulletin électronique du mois de juin.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.7 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

23-06-134

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant, Daniel Tétreault CPA, dans le cadre du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, pour l'exercice financier 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.8 ACHAT D'UNE UNITÉ D'ALIMENTATION POUR LA PORTE DE LA CASERNE INCENDIE**

23-06-135

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que la porte de la caserne incendie puisse s'ouvrir même lors d'une panne de courant électrique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'une unité d'alimentation pour la porte de la caserne incendie, pour un montant de 3 707.94 \$ et d'affecter ladite dépense au surplus non affecté N° 55 99100 000.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.9 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DU CONSEIL MUNICIPAL 2023 AU PROFIT DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE CŒUR DES LAURENTIDES**

23-06-136

**CONSIDÉRANT QUE** la ville et le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, Monsieur Frédéric Broué, invite en grand nombre toutes et tous à la deuxième édition du Tournoi de golf du conseil municipal, qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 au Club de golf Sainte-Agathe;

**CONSIDÉRANT QUE** les profits amassés lors de cet événement seront remis au Centre de pédiatrie sociale Cœur des Laurentides, et serviront à offrir des activités sportives et culturelles aux enfants des familles dans le besoin du territoire de la MRC des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur Steven Larose, maire, à participer au Tournoi de golf du conseil municipal 2023 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- D'autoriser la dépense et le paiement de la participation au montant de 150.00 \$ plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.10 OCTROI DES CONTRATS POUR LA FABRICATION DE 2 ENSEIGNES MUNICIPALES**

23-06-137

**CONSIDÉRANT QUE** les enseignes municipales actuelles sont en fin de vie et que la municipalité a commencé à les remplacer et a budgété un montant à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des prix à divers fournisseurs en 2018 pour la construction et l'installation de nouvelles enseignes;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de Charpente de bois Mathieu Brodeur était le plus bas et que la municipalité souhaite continuer avec le même fournisseur afin d'assurer l'uniformité de ses enseignes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la construction et l'installation de 2 enseignes à Charpente de bois Mathieu Brodeur, au montant de 6 266.14 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA PART DE LA MAISON DE LA FAMILLE DU NORD**

RETIRÉ

**6.12 AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU COMPTE ACTUEL AVEC VISA AFFAIRES DESJARDINS**

23-06-138

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de la carte de crédit actuelle est de plus en plus fréquente;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait avantageux d'ajouter une carte au compte Visa Affaires Desjardins actuel pour faciliter les achats requérant une carte de crédit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'ajout d'une carte de crédit au compte Visa Affaires Desjardins actuel avec une limite de 5 000 \$ au nom de Valérie Labelle;
- D'autoriser Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents afférents à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

23-06-139

**ATTENDU QUE** les municipalités suivantes ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources en matière de gestion des matières résiduelles :

- Amherst
- Brébeuf
- Huberdeau
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Val-Morin

**ATTENDU QUE** le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité prévoit une aide financière pour la mise en œuvre d'initiatives de coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm s'engage à participer au projet de partage de ressources en gestion des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- **QUE** le conseil nomme la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet;
- **QUE** le conseil autorise le directeur général, Monsieur Michael Doyle à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **7.2 PROGRAMME VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

23-06-140

**ATTENDU QUE** la municipalité de Montcalm a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau désirent présenter un projet relativement à l'engagement d'un inspecteur en environnement pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, dans le cadre d'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm s'engage à participer au projet d'engagement d'un inspecteur en environnement et à assumer une partie des coûts;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- **QUE** le conseil nomme la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, organisme responsable du projet d'engagement d'un inspecteur en environnement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**7.3 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE CHEMIN LAC-DU-BROCHET, LOT : 5 865 367, MATRICULE : 2391-99-2300.**

23-06-141

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment a été déposée pour le lot : 5 865 367;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères généraux du Règlement N° 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecture proposée est de qualité supérieure et qu'elle permettra de bonifier les caractéristiques propres à l'unité de voisinage dans lequel le bâtiment s'insèrera (2.1.1 para. 2);

**CONSIDÉRANT QUE** les perspectives visuelles existantes sur les éléments d'intérêt du milieu bâti environnant ou du paysage forestier seront maximisées par la préservation des caractéristiques naturelles du site;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur proposée pour le revêtement extérieur sera de couleur ocre en revêtement de bois en pièce sur pièce, le fascia et la toiture de tôle seront vert forêt, le soffite blanc, ainsi que les portes et fenêtres seront de couleur brune;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte la volumétrie du milieu bâti actuel (2.1.2 par. 3);

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de construction d'un nouveau bâtiment principal, dans le cadre du règlement sur les PIIA, sur chemin du Lac-du-Brochet, lot N° 5 865 367, matricule : 2391-99-2300;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de construction d'un nouveau bâtiment principal, dans le cadre du règlement sur les PIIA, sur chemin du Lac-du-Brochet, lot N° 5 865 367, matricule : 2391-99-2300.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 OCTROI DE L'ANNÉE OPTIONNELLE DU CONTRAT « ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – SECTEUR SUD »**

23-06-142

**CONSIDÉRANT** que le contrat « ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER-SECTEUR SUD » en est à son année d'option;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis pour l'année optionnelle représente une augmentation de 2.99% du prix soumis pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que ce prix est avantageux pour la Municipalité de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité, de se prévaloir de l'année optionnelle pour l'entretien des chemins d'hiver, secteur sud, pour l'année 2023-2024 au montant de 106 926.75 \$ (soit 6 versements de 17 821.13 \$) et d'en aviser Gilbert P Miller et Fils Ltée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.2 OCTROI DE L'ANNÉE OPTIONNELLE DU CONTRAT « ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS D'HIVER DU SECTEUR SUD »**

23-06-143

**CONSIDÉRANT** que le contrat « ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS D'HIVER DU SECTEUR SUD » en est à son année d'option;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis pour l'année optionnelle 2023-2024 représente le même coût que pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que ce prix est avantageux pour la Municipalité de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité, de se prévaloir de l'année optionnelle 2023-2024 au montant de 4 828.98 \$ (soit 6 versements de 804.83 \$) pour l'entretien des stationnements d'hiver du secteur sud et d'en aviser Gilbert P Miller et fils Ltée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.3 OCTROI DE L'ANNÉE OPTIONNELLE DU CONTRAT « ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – SECTEUR DU LAC VERDURE »**

23-06-144

**CONSIDÉRANT** que le contrat « ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER-SECTEUR DU LAC VERDURE » en est à son année d'option;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis pour l'année optionnelle représente une augmentation de 5.32 % du prix soumis pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que ce prix est avantageux pour la Municipalité de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité, de se prévaloir de l'année optionnelle pour l'entretien de chemins d'hiver, secteur du lac Verdure, pour l'année 2023-2024 au montant de 45 530.10 \$ (soit 6 versements de 7 588.35 \$) et d'en aviser Excavation D.M.O. inc.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**8.4 OCTROI DE L'ANNÉE OPTIONNELLE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-BEAVEN PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL**

23-06-145

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Montcalm a conclu une entente intermunicipale relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven par la municipalité du Canton d'Arundel;

**CONSIDÉRANT** qu'une prolongation de l'entente est possible pour 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Montcalm souhaite se prévaloir de cette année optionnelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de se prévaloir de l'année optionnelle 2023-2024 de l'entente intermunicipale relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven par la municipalité du Canton d'Arundel au montant de 8 650.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**8.5 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – TECQ 2023**

23-06-146

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) la municipalité de Montcalm a lancé un appel d'offres public afin de réaliser des travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** suite audit appel d'offres public, une soumission a été reçue dans les délais impartis;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire, Gilbert P. Miller & Fils Ltée., répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité

- D'octroyer le contrat pour des travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal à Gilbert P. Miller & Fils Ltée., au montant de 256 330.00 \$ avant taxes;
- D'affecter ladite dépense au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) GL 23 040 01 521.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**8.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS**

23-06-147

**CONSIDÉRANT QUE** le marquage des rues et des stationnements nécessite un rafraîchissement;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 soumissions ont été reçues à la suite des demandes sur invitation envoyées par courriel;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire, JBM Marquage Routier inc., répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le lignage des rues et des stationnements à JBM Marquage Routier inc. pour la somme de 6 839.30 \$ plus taxes et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**8.7 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD**

23-06-148

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de pavages sont nécessaires sur le chemin du Lac-Verdure Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage sur le chemin du Lac-Verdure Nord.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
S/O

**10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**  
S/O

**11. SÉCURITÉ CIVILE**

**11.1 AUTORISATION DE SIGNER L'AMENDEMENT N° 2 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**

23-06-149

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 02 juillet 2019, laquelle fut modifiée par les Parties via l'Amendement #1 entré en vigueur en date du 02 juillet 2022 (ci-après collectivement désignés, l'« Entente »);

**ATTENDU QUE** l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 7.2 de l'Entente afin d'assujettir tout renouvellement de l'Entente au consentement des Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'amendement N°2 à l'entente de service aux sinistrés.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

23-06-150

## 11.2 ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES

**CONSIDÉRANT QUE** les bornes sèches ont été inspectées en octobre 2022 par Les entreprises Roy & Bourassa;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs interventions devront être effectuées dans le but de remettre aux normes les bornes selon les vérifications effectuées par Les entreprises Roy & Bourassa;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser les entretiens de mise aux normes des bornes sèches par Les entreprises Roy & Bourassa;
- D'autoriser la dépense d'approximativement 8 950.00\$ avant taxes et d'en autoriser le paiement via le poste budgétaire N° 02 220 00 526.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 12. VARIA

23-06-151

### 12.1 TRAVAUX AU PARC DES GÉNÉRATIONS

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'aménagement sont nécessaires au parc des générations afin d'aplanir la pente existante;

**CONSIDÉRANT QUE** Gilbert P. Miller & Fils Ltée a fait une soumission pour les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux au parc des générations par Gilbert P. Miller & Fils Ltée et d'en autoriser le paiement au montant de 5 800 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte aux citoyens présents

23-06-152

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 12 juin 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Pierre Bertrand, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Pierre Bertrand, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et greffier-trésorier